

Meudon, 25 octobre 2005

**AVIS DE L'ASSOCIATION ESPACES SUR
LE PROJET DE MODIFICATION DU POS DE MEUDON
DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION
DU QUARTIER DE MEUDON-SUR-SEINE.**

Enquête publique. 21 septembre / 29 octobre 2005.

Dans le cadre de la concertation préalable au projet de requalification du quartier de Meudon-sur-Seine, les adhérents d'Espaces avaient participé à la visite de l'exposition des projets et à diverses réunions de travail ; à l'issue de cette phase de réflexion, un avis a été élaboré par l'association et remis à la Ville le 1^{er} septembre 2004.

Le dossier d'enquête publique présente un projet peu différent ; le présent avis précise les remarques de l'association en tant que gestionnaire d'espaces naturels dans le cadre de chantiers d'insertion à Meudon, ainsi qu'en tant qu'occupant de locaux concernés par le projet, puisque Espaces est en partie implantée au 37 route de Vaugirard, immeuble conservé dans le projet d'aménagement, ce dont l'association est très satisfaite.

1. L'association Espaces à Meudon.

Espaces est une association qui regroupe près de deux cents cinquante adhérents habitant le Val de Seine. Son projet associatif est centré sur l'entretien et la valorisation d'espaces naturels par la mise en place de chantiers d'insertion. Espaces emploie une centaine de salariés permanents et en insertion. Son activité permet de former des personnes en grande difficulté à l'entretien des espaces naturels et de les aider à réintégrer le monde du travail.

Espaces travaille depuis sa création en partenariat étroit avec la Ville de Meudon.

A Meudon, Espaces entretient et aménage **les berges de Seine**, le chemin de halage et les terrains attenants (emprises RD7) en partenariat avec la Ville et le Conseil général des Hauts-de-Seine depuis le début de l'année 1995. Une équipe d'Espaces est également chargée par le Conseil général d'entretenir et d'aménager **le talus de Bellevue et le parc des Tybilles** dans le cadre de la gestion des Espaces naturels sensibles (ENS) et de la mise en œuvre du Parcours des coteaux et des parcs du Val de Seine.

A Meudon-la-Forêt, Espaces assure l'animation et la gestion depuis 2000 des **Jardins de l'espoir**, jardin maraîcher biologique, sur un terrain mis à disposition par la Ville de Meudon, dans le cadre du Plan départemental d'insertion pour les bénéficiaires du RMI.

A Meudon-sur-Seine, sur une des emprises RD7 tout près du port de Meudon, Espaces a implanté le jardin des cinq sens en partenariat avec Gaz de France et la Ville de Meudon. Ce jardin reçoit des groupes d'enfants ou de randonneurs pour des animations pédagogiques.

2. Meudon-sur-Seine : la mixité sociale et urbaine

Par son travail d'insertion de personnes en situation d'exclusion, Espaces est sensible à la nécessité de préserver la mixité sociale dans les quartiers urbains. L'association constate que deux conditions sont indispensables à cette mixité : l'offre d'emplois à proximité et l'offre de logements sociaux de qualité.

L'association se félicite que le projet présenté propose une offre de logements sociaux importante et que la construction de locaux d'activité, d'une surface supérieure à la surface existante, soit programmée.

La restauration des bâtiments en bon état de conservation, la mise en valeur des éléments architecturaux marquants (église, maison Huvé, gare, façade de la fabrique Gaupillat, etc.), le choix d'un gabarit modeste pour les constructions neuves, sont autant de choix qui nous semblent aller dans le sens du respect du site dans sa diversité sociale et urbaine.

A ce titre, le projet à l'étude de préserver une grande partie de la fabrique Gaupillat en un lieu d'activités culturelles et sociales accompagné de création d'insertion, tout en conservant un cheminement au travers du bâtiment vers la ruelle aux Bœufs, paraît très intéressant.

L'opération-tiroir programmée pour le relogement des habitants du 43 route de Vaugirard devrait également permettre à cette population d'intégrer son nouveau cadre de vie dans de bonnes conditions.

- Des locaux d'activité adaptés à la structure économique du quartier.

Espaces souhaite que le type de locaux d'activités prévu prenne bien en compte la structure économique mixte actuelle, avec de nombreux établissements de petite taille et majorité d'activités de type artisanal, faisant appel à une main d'œuvre de faible niveau de qualification représentative de cette « population fragilisée d'un point de vue économique et familial, mais à fort potentiel dynamique compte tenu de sa jeunesse » (p.23 du *Rapport de présentation* du dossier d'enquête).

Par ailleurs, le projet de requalification du quartier pourrait apporter une réponse au souci de l'association Espaces de rapprocher ses différents locaux d'activité. N'ayant pu se développer autour du site du 37 route de Vaugirard faute de place, Espaces est aujourd'hui implantée sur 2 sites, le 37 boulevard de Vaugirard pour son siège administratif et le 15 route des Gardes pour sa direction technique ; de plus, son local technique situé à Issy-les-Moulineaux sera bientôt détruit à l'occasion du réaménagement de la RD7. Dans le souci d'un fonctionnement interne facilité, l'association souhaiterait concentrer ses locaux d'activités autour du 37 route de Vaugirard.

3. Meudon-sur-Seine : le désenclavement d'un quartier

- Le TCSP.

Le Transport en commun en site propre (TCSP) prévu à l'occasion du réaménagement des anciens terrains Renault à Boulogne-Billancourt représente à ce titre pour Meudon-sur-Seine une réelle opportunité de désenclavement. A ce sujet, l'association s'interroge sur les détails de sa connexion avec le Tram T2, en particulier, sur l'impact de l'emprise de ces nouvelles voies sur le quartier de Meudon-sur-Seine.

- Les liaisons transversales

Le désenclavement du quartier, souhaité par tous, sera assuré par la création ou la réhabilitation de liaisons transversales sud/nord, permettant de reconnecter le quartier avec son environnement (la Seine, Boulogne-Billancourt, Bellevue, Issy-les-Moulineaux...).

Le maintien et la mise en valeur de **la ruelle aux Bœufs**, élément remarquable du patrimoine meudonnais, constituent un des éléments structurants du projet. Espaces est très satisfaite de la bande verte contiguë à la ruelle présentée dans les plans. L'association suggère que **la ruelle soit doublée d'une rampe en pente douce** afin de permettre le passage des poussettes, des vélos et des personnes à mobilité réduite.

Cela pourrait faire l'objet d'un projet **d'intégration paysagère de la rampe dans un espace végétalisé de manière écologique**, permettant à la fois une liaison entre le terrain de Meudon Campus et le quartier ancien de Meudon-sur-Seine et une liaison entre les espaces naturels des berges et du talus ferroviaire, initiant ainsi un maillage vert local propice à la promenade des Meudonnais et au maintien d'une faune et d'une flore locales, tributaires à la fois du milieu terrestre et du milieu aquatique de la Seine (batraciens, petits mammifères, avifaune, etc.).

Ce dispositif de corridor écologique pourrait être complété par **l'aménagement d'un ou de plusieurs passages à faune sous la RD7**, qu'il resterait à étudier.

Les nouvelles voies – dénommées n°4 et n° 5 dans le *Rapport de présentation* – contribuent également à l'ouverture du quartier vers le site du fleuve.

La sente piétonne qui reliera la rue Hélène Loiret (voie n°5) à la nouvelle voie traversant le terrain Gaupillat et parallèle à la Seine, en particulier, permettra le passage du bas du coteau à la station du T2 et, au-delà, au haut du coteau, en cœur de quartier : elle sera à ce titre un axe de desserte très emprunté qu'il serait intéressant de traiter également **en coulée verte**.

Les franchissements de la RD7 vers les berges, nous l'avons dit plus haut, seraient aussi à aménager et à protéger pour éviter la coupure du quartier d'avec les berges, site fondateur et premier espace public du quartier, lieu de promenade pour les riverains. La gestion de l'espace naturel des berges en liaison avec l'accueil du public (guinguettes, etc.) tel que *l'Avant-projet de schéma départemental d'aménagement et de gestion durables des berges* le prévoit contribuera largement à la requalification du quartier.

- Les liaisons parallèles à la Seine.

Espaces se félicite que **le sentier Deslandes**, régulièrement entretenu par l'association, soit maintenu. Il offre une opportunité de traversée longitudinale du quartier appréciable pour son calme et l'abondance de sa végétation. Celui-ci devra être revalorisé tout en préservant son caractère naturel.

La rue Hélène Loiret, avec ses prolongements vers la route des Gardes à travers le terrain du CNRS et vers Meudon Campus de l'autre côté, offrira une desserte locale efficace concourant réellement au désenclavement du quartier.

Son usage en tant que voie de transit irait cependant à l'encontre de cet objectif, d'autant que le passage entre les immeubles d'habitation voisins de Meudon Campus est très étroit. Espaces préconise de le limiter au passage du bus TIM de la ville ou d'un autre transport en commun, à la desserte privée des riverains, et aux déplacements des piétons et vélos.

4. Meudon-sur-Seine : un site à préserver

Le Schéma d'aménagement du Val de Seine (SAVS) préconise la conservation du caractère boisé et végétal des coteaux. A cet égard, les diverses sentes et ruelles pourraient contribuer, nous l'avons vu, à la restauration d'un maillage « vert » dans un quartier qui reste, malgré tout, peu riche en espaces verts de pleine terre ; cela permettrait de restaurer le caractère végétal du paysage du coteau et de requalifier la biodiversité, en liaison avec le milieu potentiellement très riche des berges.

Il serait intéressant de prévoir également l'entretien et la restauration écologiques du milieu végétal du talus du tram T2, en limite sud du quartier. Les talus ferroviaires, par leur caractère végétal continu, constituent un des corridors écologiques les plus efficaces, particulièrement en milieu urbain. Le talus du T2 s'étend, au sud des voies, sur une large friche, qui pourrait être entretenue de manière écologique, comme une équipe d'agents en insertion d'Espaces le fait depuis le printemps 2000 un peu plus loin, entre les stations des Milons et des Coteaux, en partenariat avec le Conseil général, dans le cadre des espaces naturels sensibles.

Le talus pourrait faire l'objet d'un parcours de découverte guidé pour le public, à l'occasion de manifestations particulières comme les journées du Patrimoine.

Les dispositions du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) vont dans le même sens, à savoir la restauration des sols naturels et végétalisés, dans le cadre de la lutte contre l'imperméabilisation des sols, facteur d'inondation.

La construction de locaux semi-enterrés (équipements sportifs figurés sur les plans) pour tirer parti de la pente du terrain va, nous semble-t-il, à l'encontre de l'esprit du PPRI. Elle entraîne en effet une artificialisation du terrain et des écoulements des eaux de pluie et une imperméabilisation des sols très importantes.

Par contre, le principe de végétalisation des toits-terrasse des immeubles nous semble très positif et à généraliser en tant que mesure permettant de compenser l'imperméabilisation des sols. Une végétalisation extensive des toiture-terrasse permet, outre la rétention d'un volume important d'eau pluviale, la

filtration des polluants, la restitution retardée dans le réseau d'une eau de meilleure qualité qui peut être rejetée en Seine ; en été, elle contribue au rafraîchissement de l'atmosphère par évapo-transpiration, à la manière d'une berge végétale.

Cette mesure pourrait être systématisée et contribuer ainsi à l'aspect paysager et naturel du grand site du Val de Seine.

- Gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre du plan départemental d'assainissement qui préconise la réduction des volumes d'eau envoyés jusqu'aux stations d'épuration, de même que dans celui du PPRI, Espaces propose qu'un **plan de gestion des eaux pluviales** soit mis en place à l'occasion du réaménagement du quartier.

La nouvelle voie traversant les terrains Gaupillat, située au point bas du coteau et en zone B du PPRI, pourrait devenir à cet égard un axe de récupération des eaux de ruissellement, au moyen d'une **chaussée drainante. Les eaux pluviales ainsi collectées pourraient être décantées dans un dispositif aménagé sous la chaussée puis rejetées directement en Seine.**

De même, toutes les eaux pluviales provenant des toitures des constructions du quartier pourraient aisément être rejetées directement en Seine. Elle pourraient transiter par un bassin de retenue et être utilisées pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries ou l'alimentation des citernes des pompiers ; les émissaires de traversée sous la RD7 pourraient être mis en place à l'occasion du réaménagement de la route départementale.

L'association souhaite que le projet de révision du POS inclut cette dimension.

- Haute qualité environnementale.

L'association Espaces propose également que la **norme Haute qualité environnementale (HQE)** garantissant le respect durable de l'environnement fasse partie des prescriptions figurant au cahier des charges des constructeurs.

5. Meudon-sur-Seine : un projet générateur d'emplois

Le Schéma directeur du Val de Seine prévoit (page 79) de saisir l'occasion des grands travaux consécutifs à la disparition des activités industrielles du secteur pour développer l'emploi de personnes locales, en particulier celles qui ont décidé d'entamer un parcours d'insertion par le travail : *« A ce titre, pour les grands travaux prévus par le Schéma directeur, on introduira chaque fois que possible et selon le type de maîtrise d'ouvrage, une clause favorable à la création d'emploi et à l'insertion sociale. »*

Espaces souhaite que la requalification du quartier de Meudon-sur-Seine génère une dynamique d'emplois locaux permettant à la population présente sur le site de contribuer à ce projet et de retrouver ainsi un emploi. Des prescriptions dans ce sens pourraient figurer au cahier des charges des aménageurs. De même, l'entretien et la gestion des espaces publics et des équipements pourraient être

confiés prioritairement, une fois les travaux terminés, à des emplois d'insertion **dans le cadre d'un partenariat mis en œuvre avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)** pour l'insertion professionnelle des habitants de quartiers présentant des caractéristiques socio-économiques analogues à celles de zones urbaines sensibles. Ce partenariat serait régi par la Charte nationale d'insertion.

En conclusion, l'association Espaces propose :

- de prévoir des locaux d'activité adaptés à la structure socio-économique du quartier et à de nouvelles activités,
- de renforcer le réseau de sentes, rues et ruelles (en particulier la ruelle aux Bœufs) permettant de désenclaver le quartier par un maillage végétal écologique faisant le lien entre les deux grands corridors écologiques qui le bordent, à savoir les berges et le talus du T2, lequel pourrait être entretenu comme tel,
- d'ouvrir le quartier vers l'espace public des berges en créant plusieurs franchissements de la RD7 protégés par des feux de circulation,
- d'intégrer un plan de gestion des eaux pluviales dans le projet de modification du POS, et
- de créer un réseau d'assainissement séparatif qui prévoit le rejet des eaux pluviales en Seine, après traitement par décantation si nécessaire, et l'usage avant rejet de ces mêmes eaux stockées dans un bassin enterré pour l'arrosage des espaces verts et naturels, le nettoyage des voiries, l'alimentation des citernes des pompiers,
- d'imposer aux constructeurs une exigence de Haute qualité environnementale (HQE) afin d'inscrire le projet dans une optique de développement durable,
- de promouvoir les emplois d'insertion professionnelle dans la mise en œuvre des projets d'aménagements, notamment dans le cadre d'une contractualisation avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).